

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2466

13 octobre 2011

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	118347	Puma Financing Corporation S.à r.l.	118359
African Investment Company S.A.	118358	RecyInvest S.A.	118366
agracontrol s.à r.l.	118347	REO Rhoenblick, S. à r.l.	118322
agraferm technologies luxembourg s.à r.l.	118348	REO Sanaderm, S. à r.l.	118331
agri.capital Group S.A.	118357	RSM Henri Grisius & Associés	118366
Aicone S.A.	118358	San Marco Venezia s.à r.l.	118331
Aicone S.A.	118358	SF (Lux) Sicav 1	118332
Airfield S.A.	118366	SF (Lux) SICAV 2	118331
Autôs Properties S.A.	118358	SF (Lux) Sicav 3	118332
Ayu Holding S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	118357	SL Bielefeld Capital S.à r.l.	118332
Ayu Holding S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	118357	SL Bielefeld Management S.à.r.l.	118333
Betagroup Holding S.A.	118359	SL Bielefeld SP S.à.r.l.	118333
Blackstone / GSO Capital Solutions Ons- hore Funding (Luxembourg) S.à r.l.	118322	SL GP S.à.r.l.	118334
Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	118359	SL Group Capital S.à r.l.	118333
Box Storage S.A.	118368	SL Group Management S.à.r.l.	118334
Bubbles Investments S.à r.l.	118367	SL Group SP S.à.r.l.	118334
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l.	118322	SL Munchen Major Capital S.à r.l.	118344
Corporate XIII	118368	SL Munchen Minor Capital S.à r.l.	118344
Deluxbois S.à.r.l.	118368	SL Munster Capital S.à r.l.	118345
Eagle River S.A.	118334	SL Münster Management S.à.r.l.	118345
Flairzone S.à r.l.	118348	SL Münster SP S.à.r.l.	118345
Groupe Aldelia	118368	SL Option S.à.r.l.	118345
Interdean Daleiden S.A.	118322	Spin Group S.A.	118365
Oddo Services Luxembourg S.A.	118331	The Bank of New York Mellon (Internatio- nal) Limited, Luxembourg Branch	118346
		UBS (Lux) Structured Sicav	118346
		VPS Group S.à r.l.	118347
		Worldwide Euro Protection	118347

Blackstone / GSO Capital Solutions Onshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.999.

—
Extrait des résolutions écrites date du 10 août 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Aidan J.Foley , né le 08 Décembre 1976 à Waterford en Irlande, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.
- De nommer Mme. Agnes Csorgo, née le 27 Juillet 1978 a Hatvan en Hongrie, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérante de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 Août 2011.

Référence de publication: 2011119828/16.

(110137839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Interdean Daleiden S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 45.447.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 août 2011 a décidé à l'unanimité

- d'accepter la démission , avec effet immédiat, de l'administrateur, savoir Monsieur Stéphane COMPAIN, demeurant à F-57650 FONTOY, 3, Sentier des Charmilles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119943/12.

(110137849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

REO Rhoenblick, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.938.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120051/10.

(110137850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

—
Rectificatif du 1^{er} dépôt du 22 juillet 2011, référence L110118195.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of July,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P, a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, currently holding all of the shares issued by the Company representing all the Company's share capital (the "Sole Shareholder");

AXA Co-investment Fund III LP, a limited partnership having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, with registration number SL006133

Caisse de dépôt et placement du Québec, having its registered office at 65, rue Sainte-Anne, Québec, G1R 3X5, Canada

The Sole Shareholder, AXA Co-investment Fund III LP and Caisse de dépôt et placement du Québec are altogether hereafter referred to as the "Appearing Parties".

The Appearing Parties are all represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given on 11 July 2011.

The said proxies initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (previously named CD&R Osprey Holding S.à r.l.), (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 150.282, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 december 2009, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 January 2010, number 186, page 8912. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 28 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1.1 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.1.1 Increase of the share capital of the Company for an amount of seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-) by the issue of seven thousand five hundred (7,500) new shares (the "New Shares") each having a par value of one Euro (EUR 1.-), and amendment of article 5 of the Articles of the Company.

1.1.2 Amendment of article 15 of the Articles of the Company.

1.1.3 Amendment of the definition of "Available Amount" in article 18 of the Articles of the Company.

1.2 After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) by the issuance of seven thousand five hundred (7,500) new shares (the "New Shares") each having a par value of one Euro (EUR 1.-), to be divided into:

- seven hundred fifty (750) class A shares;
- seven hundred fifty (750) class B shares;
- seven hundred fifty (750) class C shares;
- seven hundred fifty (750) class D shares;
- seven hundred fifty (750) class E shares;
- seven hundred fifty (750) class F shares;
- seven hundred fifty (750) class G shares;
- seven hundred fifty (750) class H shares;
- seven hundred fifty (750) class I shares; and
- seven hundred fifty (750) class J shares;

The Appearing Parties declare to subscribe to and pay in the New Shares as follows:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of fifty (50) new class A shares, fifty (50) new class B shares, fifty (50) new class C shares, fifty (50) new class D shares, fifty (50) new class E shares, fifty (50) new class F shares, fifty (50) new class G shares, fifty (50) new class H shares, fifty (50) new class I shares and fifty (50) new class J shares, for a total amount of five hundred Euros (EUR 500.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company;

AXA Co-investment Fund III LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of three hundred and fifty (350) new class A shares, three hundred and fifty (350) new class B shares, three hundred and fifty (350) new class C shares, three hundred and fifty (350) new class D shares, three hundred and fifty (350) new class E shares, three hundred and fifty (350) new class F shares, three hundred and fifty (350) new class G shares, three hundred and fifty (350) new class H shares, three hundred and fifty (350) new class I shares and three hundred and fifty (350) new class J shares, for a total amount of three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company; and

Caisse de dépôt et placement du Québec, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of three hundred and fifty (350) new class A shares, three hundred and fifty (350) new class B shares, three hundred and fifty (350) new class C shares, three hundred and fifty (350) new class D shares, three hundred and fifty (350) new class E shares, three hundred and fifty (350) new class F shares, three hundred and fifty (350) new class G shares, three hundred and fifty (350) new class H shares, three hundred and fifty (350) new class I shares and three hundred and fifty (350) new class J shares, for a total amount of three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been fully paid up, so that the sum of seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

And, as a consequence of the above-mentioned resolution, the Appearing Parties resolve to amend article 5 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) divided into:

- 5.1.1 two thousand (2,000) class A shares (the "Class A Shares");
- 5.1.2 two thousand (2,000) class B shares (the "Class B Shares");
- 5.1.3 two thousand (2,000) class C shares (the "Class C Shares");
- 5.1.4 two thousand (2,000) class D shares (the "Class D Shares");
- 5.1.5 two thousand (2,000) class E shares (the "Class E Shares");
- 5.1.6 two thousand (2,000) class F shares (the "Class F Shares");
- 5.1.7 two thousand (2,000) class G shares (the "Class G Shares");
- 5.1.8 two thousand (2,000) class H shares (the "Class H Shares");
- 5.1.9 two thousand (2,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 5.1.10 two thousand (2,000) class J shares (the "Class J Shares"),

each having a par value of one Euro (EUR 1.-), and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve).

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J) and within the following periods:

- (i) the Class J Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2011;
- (ii) the Class I Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2012;
- (iii) the Class H Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2013;
- (iv) the Class G Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2014;
- (v) the Class F Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2015;
- (vi) the Class E Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2016;
- (vii) the Class D Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2017;
- (viii) the Class C Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2018,
- (ix) the Class B Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2019;
- (x) the Class A Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2020; and
- (xi) thereafter, in case none of the Classes of Shares is repurchased in its relevant repurchase period, every tenth anniversary year of the initial repurchase and cancellation period in respect of each Class of Shares (the "Subsequent Repurchase and Cancellation Period"),

provided that in case a Class of Shares has been repurchased and cancelled, (i) the starting date of the repurchase and cancellation period of the next Class of Shares to be repurchased is anticipated to the first business day after the repurchase and cancellation date in respect of the repurchased and cancelled Class of Shares, while the closing date of that repurchase and cancellation period remains December 31 of the following year and (ii) each Subsequent Repurchase and Cancellation Period for all remaining Classes of Shares is anticipated by one year per repurchased and cancelled Class of Shares.

For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding;

no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5.5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Cancellation Value Per Share may be discharged by the Company in cash or in kind.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law."

Second resolution

The Appearing Parties resolve to amend Article 15 of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" 15. Art. 15. Distribution Rights of Shares.

15.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose their distribution. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining proceeds available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval."

Third resolution

The Appearing Parties resolve to amend the definition of "Available Amount" in article 18 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" 18. Art. 18. Definitions.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including current year and carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (including current year and carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) any preferred dividend (accrued or outstanding) as per article 15.2, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including current year and carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LD = any amount equal to any accrued and/or outstanding preferred dividend according to article 15.2.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles. For the avoidance of doubt, the Available Amount shall be capped at any time of determination to an amount equal to the liquidities or transferable assets of the Company at the relevant time of determination; any surplus between the Available Amount and the amount of such liquidities or transferable assets shall be carried forward (and shall be taken into account for the calculation in the Available Amount attributable to the following Class of Shares which may be repurchased and cancelled).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le treize juillet.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

ONT COMPARU

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P une société à responsabilité limitée constituée aux Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

détenant toutes les parts sociales de la Société représentant tout le capital social de la Société (l'"Associé Unique");

AXA Co-investment Fund III LP, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ;

Caisse de dépôt et placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, G1R 3X5, Canada;

L'Associé Unique, AXA Co-investment Fund III LP et Caisse de dépôt et placement du Québec sont ensemble ci-après définis comme étant les "Parties Comparantes".

Les Parties Comparantes sont ici toutes représentées par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, par procurations données le 11 juillet 2011.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (anciennement dénommée CD&R Osprey Holding S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150.282 et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 28 janvier 2010, numéro 186, page 8912. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2011 par acte notarié du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

1.1 L'agenda de l'assemblée générale est le suivant:

Agenda

1.1.1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents Euros (EUR 7,500.-) par l'émission de sept mille cinq cents (7,500) nouvelles parts sociales et de modifier l'article 5 des statuts de la société.

1.1.2 Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

1.1.3 Modification de la définition de "Montant Disponible" dans l'article 18 des statuts de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à vingt mille Euros (EUR 20,000.-) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur d'un Euro (EUR 1.-), divisées en:

- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie A;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie B;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie C;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie D;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie E;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie F;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie G;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie H;
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie I; et
- Sept cent cinquante (750) parts sociales de catégorie J.

Les Parties Comparantes déclarent souscrire et payer les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., susmentionné, déclare souscrire à cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie I, cinquante (50) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de cinq cents Euros (EUR 500.-), et de payer entièrement ces parts par une contribution en espèce, qui devra être alloué au capital social de la Société;

AXA Co-investment Fund III LP, susmentionné, déclare souscrire à trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie A, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie B, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie C, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie D, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie E, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie F, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie G, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie H, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie I, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de trois mille cinq cent Euros (3,500.-), et de payer entièrement ces parts par une contribution en espèce, qui devra être alloué au capital social de la Société.

Caisse de dépôt et placement du Québec, susmentionné, déclare souscrire à trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie A, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie B, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie C, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie D, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie E, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie F, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie G, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie H, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie I, trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de trois mille cinq cent Euros (3,500.-), et de payer entièrement ces parts par une contribution en espèce, qui devra être alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées, et la somme de sept mille cinq cent Euros (EUR 7,500.-) est désormais à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

Ainsi, les Parties Comparantes décident de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" 5. Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) représenté comme suit:

5.1.1 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),

5.1.2 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

5.1.3 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),

5.1.4 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),

5.1.5 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

5.1.6 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),

5.1.7 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),

5.1.8 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),

5.1.9. deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et

5.1.10 deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et les droits et obligations énoncés dans ces articles. Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé (s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou catégorie de Part Sociales sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale ou ladite catégorie de Part Sociales, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de Part Sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J) et dans les périodes suivantes:

(i) les Parts Sociales de Catégorie J pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie I pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie H pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie G pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014;

(v) les Parts Sociales de Catégorie F pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie E pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie D pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie C pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie B pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019;

(x) les Parts Sociales de Catégorie A pourront être rachetées uniquement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;
et

(xi) ensuite, si aucune des Catégories de Parts Sociales n'est rachetée ou annulée, chaque dixième anniversaire de l'année initiale de période de rachat et d'annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales (la "Période Subséquente de Rachat et d'Annulation"),

étant entendu que dans le cas où une Catégorie de Parts Sociales a été rachetée ou annulée, (i) la date de commencement de la période de rachat et d'annulation de la prochaine Catégorie de Parts Sociales à être rachetée est anticipée au premier jour ouvrable après la date de rachat et d'annulation pour la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée,

alors que la date de fin de cette période de rachat et d'annulation reste au 31 décembre de l'année suivante et (ii) chaque Période Subséquente de Rachat et d'Annulation pour toute les Catégories de Parts Sociales restantes est anticipée d'un an par Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée.

Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5.5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées. La Valeur d'Annulation par Part Sociale peut être acquittée par la Société en espèce ou en nature.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la loi."

Deuxième résolution

Les Parties Comparantes décident de modifier l'Article 15 des Statuts de la Société, qui devra maintenant se lire comme suit:

" 15. Art. 15. Droit de distribution des Parts Sociales.

15.1 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera leur distribution. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b) Après la distribution définie en (a) ci-dessus, toute recette disponible (l'"Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent

plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés."

Troisième résolution

Les Parties Comparantes décident de modifier la définition de "Montant Disponible" dans l'Article 18 des statuts de la Société, qui devra maintenant se lire comme suit:

" 18. Art. 18. Définitions.

Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits de l'année en cours et les profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et autres réserves disponibles telles que réservées en accord avec les articles des présents Statuts et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure ou ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes de l'année en cours et reportées incluses), (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) non-distribuable conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) et (iii) tout dividende préférentiel (couru ou échu) selon l'article 15.2 pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les profits de l'année en cours et les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LD = tout montant équivalent tout dividende préférentiel accru et/ou dû conformément à l'article 15.2

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Afin d'éviter tout doute, le Montant Disponible sera limité lors de la détermination à un montant équivalent aux liquidités ou actifs transférables de la Société à un moment donné de la détermination; tout surplus entre le Montant Disponible et le montant de ces liquidités ou actifs transférables sera reporté (et sera pris en compte pour la calcul du Montant Disponible attribuable à la Catégorie de Parts Sociales qui sera rachetée ou annulée).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32245. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011115848/466.

(110132720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

REO Sanaderm, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120052/10.

(110137843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 158.637.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société daté du 1^{er} juin 2011 que:

- Monsieur Guy DE LEUSSE, né le 30 août 1964 à Strasbourg (France), résidant professionnellement à F-75009 Paris, 12, boulevard de la Madeleine, a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} juin 2011;

- Monsieur Yves BONNIFET, né le 23 juin 1962 à Caen (France), résidant professionnellement à F-75009 Paris, 12, boulevard de la Madeleine a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} juin 2011; et

- PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant un capital social de 516.950,- euros, est nommée à la fonction de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011120201/24.

(110137092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

San Marco Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 55.266.

Je vous présente avec effet immédiat ma démission aux fonctions de gérante administrative de la société SAN MARCO VENEZIA Sàrl.

Foetz, le 15 juillet 2011.

Ersilia ROMANINI.

Référence de publication: 2011120209/10.

(110137372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Résolution de la réunion du conseil d'administration du 16 août 2011

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 16 août 2011:

* M. Aloyse Hemmen, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011120211/17.

(110136983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.557.

—
Résolution de la réunion du conseil d'administration du 16 août 2011

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 16 août 2011:

* M. Aloyse Hemmen, Membre du conseil d'administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011120212/17.

(110136986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

—
Résolution de la réunion du conseil d'administration du 16 août 2011

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 16 août 2011:

* M. Aloyse Hemmen, Membre du Conseil d'Administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour SF (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011120213/17.

(110136981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Bielefeld Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.633.

—
Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120214/15.

(110137001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Bielefeld Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.991.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120215/15.

(110136950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120216/15.

(110137048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Group Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.641.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120217/15.

(110137108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Group Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.985.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120218/15.

(110137101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Group SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.979.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120219/15.

(110137054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.978.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120220/15.

(110136970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Eagle River S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 162.816.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 11th of August.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Benise Corporation, a company incorporated, organized and existing under the laws of the British Virgin Island, with registered office at Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, Tortola (British Virgin Island), hereby represented by Mr Charles DURO, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him on July 1st, 2011 (Grand-Duchy of Luxembourg), which will remain annexed hereto and registered with this deed;

Such appearing person, in the capacity in which it act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "EAGLE RIVER S.A."

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at thirty one thousand euros (EUR 31.000,-) represented by thirty one thousand (31.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 10. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 12. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Interim dividend. The Board of Directors may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors will verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Wednesday of May at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 23. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 24. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 27. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Benise Corporation	31.000,-eur	31.000,-eur	31000
Total	31.000,-eur	31.000,-eur	31.000

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of thirty one thousand euros (31.000,-eur) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the subscriber, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,400.-.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Charles DURO, lawyer, born on June 5th, 1958 in Luxembourg, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

- Mrs Marianne GOEBEL, lawyer, born on May 16th, 1964 in Wiltz, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

- Mrs Karine MASTINU, lawyer, born on May 7th, 1975 in Villerupt (F) with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

3. Has been appointed statutory auditor:

- The company Fiduciaire Grand-Ducale S.A., with registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Benise Corporation, une société constituée et existant selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, Tortola (British Virgin Island), ici représentée par M. Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une 1^{er} procuration lui délivrée le juillet 2011, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «EAGLE RIVER S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,-eur) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,-eur) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

La comparante a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Benise Corporation	31.000,-eur	31.000,-eur	31.000
Total	31.000,-eur	31.000,-eur	31.000

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,-eur) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Me Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
 - Me Marianne GOEBEL, avocat, né le 16 mai 1964 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
 - Me Karine MASTINU, avocat, né le 7 mai 1975 à Villerupt (fr), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par sa dénomination et son siège social, ladite comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2011. Relation: EAC/2011/11065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115892/518.

(110132803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120221/15.

(110136994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Munchen Minor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.639.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120222/15.

(110136973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120223/15.

(110136975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Münster Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.984.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120224/15.

(110137030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Münster SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.980.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120225/15.

(110137038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 322.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.974.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russel Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011120226/15.

(110137007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.377.

—
EXTRAIT

Monsieur Andrew Jeff Bell Net Madame Nadine Chakar ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société respectivement avec effet au 21 septembre 2009 et au 26 avril 2011.

Monsieur Timothy F. Keaney, né le 21 juillet 1961 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement au 1 Canada Square, Londres E145 AL, à été nommé administrateur de la société avec effet au 28 octobre 2009.

Monsieur John Michael Roy, né le 24 mai 1960 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4LA, Royaume-Uni a été nommé administrateur de la société en date du 13 décembre 2010.

Monsieur Frank Montague Froud, né le 20 novembre 1957 à Thetford, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 1 Canada Square, Londres E14 5AL, à été nommé administrateur de la société avec effet au 7 juillet 2011.

Monsieur Michael Colquhoun Cole-Fontayn, né le 7 décembre 1961 à Londres, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4LA, à été nommé administrateur de la société avec effet au 29 juillet 2011.

Monsieur Jonathan James Willis, né le 3 avril 1970 à Colchester, Royaume-Uni, domicilié professionnellement à Ingrave Road, Brentwood CM15 8TG, Royaume-Uni, à été nommé administrateur de la société avec effet au 22 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011120227/26.

(110137346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

—
Résolution de la réunion du conseil d'administration du 16 août 2011

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 16 août 2011:

* M. Aloyse Hemmen, Membre du Conseil d'administration, 33 A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Holger Rüh

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011120229/17.

(110136977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 28.670.326,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Suite à un changement d'adresse de VPS Holding S.à r.l., Associé de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: VPS Holding S.à r.l. a dorénavant son siège social au 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Eric Lechat
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011120230/13.

(110137500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 161.712.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société WORLDWIDE EURO PROTECTION S.A. qui s'est tenue en date du 28 juillet 2011.

Il a été décidé de remplacer le Président du Conseil d'Administration actuellement en fonction démissionnaire et d'appeler à cette fonction Monsieur Frédéric Delore, gérant, né le 5 mai 1959 à Lyon (France), demeurant 38 route du Vallon, CH-1224 Chene-Bougeries (Suisse).

Extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011120231/15.

(110137408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 2011

Par décision du 29 avril 2011, l'assemblée générale de la SA 123 Luxembourg a décidé de renouveler, aux mêmes conditions, le mandat d'administrateur de:

- la société de droit belge Etamint SA (dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles (Belgique), Boulevard Bischoffsheim 11, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises belge sous le n° 0465.095.796 (RPM Bruxelles)) représentée par Monsieur Pierre Milchior (domicilié à 92100 Boulogne Billancourt (France), Rue des Pins 9)

- Madame Carine Huon (domiciliée à 3000 Leuven (Belgique), Hogeschoolplein 2A/0201) pour une durée de trois ans, soit jusqu'à Assemblée Générale qui sera réunie en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bruxelles, le 9 août 2011.

Pour la société
Madame Carine HUON

Référence de publication: 2011120232/20.

(110137242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

agracontrol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.
R.C.S. Luxembourg B 138.076.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011120233/15.

(110137779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

agraferm technologies luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 114.867.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011120234/15.

(110137782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Flairzone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.997,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.373.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 127865, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on August 3, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereafter the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "Flairzone S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 162373, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 15th, 2011, under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

III. The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg to 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

IV. The Sole Shareholder further resolves to convert the share capital currency of the Company with effect as of July 15th, 2011 from the Euro into British Pounds, using the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.87976 as of July 15th, 2011, the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) being hence replaced by a share capital of ten thousand nine hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 10,997.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares.

V. Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and entirely restate the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

"Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Flairzone S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to acquire, develop, promote, manage, lease and /or sell real estate directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II - Capital, Units.

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at ten thousand nine hundred and ninetyseven British Pounds (GBP 10,997.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without nominal value.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III - Management.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be nonresident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if

signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers".

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may subdelegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for "real estate operating companies" or otherwise with the exception for other "operating companies" under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a "real estate operating company" or otherwise an "operating company" under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a "real estate operating company" or otherwise as such an "operating company".

Chapter IV - General meeting of unitholders.

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V - Business year - Balance sheet.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI - Dissolution - Liquidation.

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII - Applicable law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 127865, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée (ci-après "l'Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sous la dénomination de "Flairzone S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B, sous le numéro 162373, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société actuellement fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

IV. L'Associée Unique décide également de convertir la devise du capital social de la Société avec effet au 15 juillet 2011 de l'Euro en Livres Sterling en utilisant le taux de change 1 EUR = 0,87976 GBP applicable au 15 juillet 2011, le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) étant par conséquent remplacé par un capital social de dix mille neuf cent quatrevingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'Associée Unique décide d'amender et de reformuler les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Flairzone S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts .)

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- d'acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des

gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. – Exercice social – Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. – Dissolution – Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. – Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 août 2011. Relation: ECH/2011/1289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115905/481.

(110132835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011120235/13.

(110137903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 AOÛT 2011.

Pour: AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011120236/16.

(110138065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Ayu Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 AOÛT 2011.

Pour: AYU HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011120237/16.

(110138067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120239/10.

(110137837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Aicone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.222.

Les comptes annuels clôtures au 28 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2011120241/13.

(110138019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Aicone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.222.

Les comptes annuels clôtures au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2011120242/14.

(110138023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Autòs Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour: AUTÒS PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011120245/15.

(110138063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2011120246/11.

(110137987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Betagroup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.441.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société BETAGROUP HOLDING SA., immatriculée au RCSL sous le numéro B 92441.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.
Daniel SCHULTZ
Gérant

Référence de publication: 2011120247/12.

(110137733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Puma Financing Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 162.827.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Puma Energy Holdings Malta 3 Limited, a limited company established and existing under the laws of Malta, having its registered office at Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira GZR 1702, Malta, and registered with the Registry of Companies of Malta under number C 45006,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Puma Financing Corporation S.à. r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest

or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. The Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The

notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the sole shareholder who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the sole shareholder shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by the appearing party, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Puma Energy prenamed Holdings Malta 3 Limited	12,500	12,500.00
Total	12,500	12,500.00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time :

Category A managers:

- M. Pierre Eladari, company director, born on February 25, 1970 in Paris, France, with professional address at Puma Energy International B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 45 rue du Stand, CH-1204 Geneva, Switzerland;
- M. Denis Chazarain, company director, born on October 10, 1964 in Montauban, France, with professional address at Puma Energy International B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 45 rue du Stand, CH-1204 Geneva, Switzerland;
- M. Pierre Lorinet, company director, born on February 8, 1972 in Chambéry, France, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 5 rue de Jargonant, CH-1207 Geneva, Switzerland;
- M. Michael Wainwright, company director, born on July 25, 1973 in Worcester, United Kingdom, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 5 rue de Jargonant, CH-1207 Geneva, Switzerland.

Category B managers:

- M. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Constance Collette, company manager, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, Rue de Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Puma Energy Holdings Malta 3 Limited, une limited company de droit Maltais, ayant son siège social à Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira GZR 1702, Malte, et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Malte sous le numéro C 45006,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Puma Financing Corporation S.à. r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout

concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Les parts sociales détenues par l'unique associé sont librement transmissibles.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

L'associé unique peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, nommés par l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution à l'associé unique se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par le comparant, représenté comme dit ci-avant, comme suit :

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Puma Energy Holdings Malta 3 Limited, prénommée	12.500	12.500,00
Total	12.500	12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée :

Gérants de catégorie A :

- M. Pierre Eladari, directeur de société, né le 25 février 1970 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle à Puma Energy International B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 45 rue du Stand, CH-1204 Genève, Suisse;

- M. Denis Chazarain, directeur de société, né le 10 octobre 1964 à Montauban, France, ayant son adresse professionnelle à Puma Energy International B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 45 rue du Stand, CH-1204 Genève, Suisse;

- M. Pierre Lorinet, directeur de société, né le 8 février 1972 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle à Trafigura Beheer B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 5 rue de Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse;

- M. Michael Wainwright, directeur de société, né le 25 juillet 1973 à Worcester, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafigura Beheer B.V., Amsterdam, Branch Office Geneva, 5 rue de Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse.

Gérants de catégorie B :

- M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Mme Constance Collette, gérante, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signée le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Condé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2011. Relation: EAC/2011/11047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011116082/340.

(110133252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Spin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.666.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2011 que:

La société AS Baltija Services Ltd, ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement ATC AUDITING S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119582/14.

(110137579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

RecyInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 142.330.

—
EXTRAIT

Monsieur Franck SERTIC demeurant professionnellement au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange, a pris ce jour les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de la société Recyinvest S.A. du 81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange.
- L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, avec effet au 20 décembre 2010.

Monsieur Franck Sertic, demeurant professionnellement au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange est nommé en qualité d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 20 décembre 2010. Son mandat expirera en date du 20 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck SERTIC.

Référence de publication: 2011119546/19.

(110137578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 85.099.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 16 août 2011, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
- Monsieur Manuel HACK, maître es sciences économiques, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011119557/20.

(110137494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Airfield S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.804.

—
L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Arnaud BELLAIRE, chef d'entreprise, né à Châlons-sur-Marne (F), le 24 juin 1972, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 552, avenue Salvador Allende;

2. Madame Iuliana Faure, consultante indépendante, née à Strehai (Roumanie), le 20 juillet 1963, demeurant à F-57000 Metz, 14 rue Toul ;

ici représentée par Maître Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Basseur, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées le 9 août 2011.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les actionnaires de la société AIRFIELD S.A. (la «Société») , société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg et un capital social de EUR 31.000,- constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2289 en date du 7 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont pris la résolution de transférer le siège social de la Société de la commune d'Esch-sur-Alzette à la commune de Luxembourg-Ville.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident plus particulièrement de transférer le siège du 66, route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette au 217, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} août 2011.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'alinéa premier de l'article 4 ainsi que le premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante :

« **Art. 4. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

« **Art. 9. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à seize heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Ollagnier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. LAC/2011/37435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119816/52.

(110138055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Bubbles Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.650.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 août 2011:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
SNOWDROP INVESTMENTS S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 162 645 avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	12.500

Luxembourg, le 24 août 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BUBBLES INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011119833/22.

(110137947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Groupe Aldelia, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.644.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 04 janvier 2010

L'Actionnaire unique décide de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2010, en tant qu'administrateur:

Monsieur Alain Tircher, expert-comptable, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Tircher prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour *GROUPE ALDELIA S.A.*

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011119924/15.

(110137944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Corporate XIII, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.246.

—
Die Bilanz zum 31. März 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investments S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011120251/12.

(110137695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Deluxbois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.364.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notar

Référence de publication: 2011120257/11.

(110137747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Box Storage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 141.265.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011120249/10.

(110138079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.
